

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de		le permis		Date d'inspection		
Lucie Chiasson 2011320					Le 12 novembre 2025		
Nom de l'établissement					Numéro de	e téléphone	
Garderie Les P'tites Tornades					(506) 344-5404		
Adresse							
64 rue Arlequin Sainte-Marie-Saint-Raphaël NB E8T 1N	4						
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste					
Karine Basque			Inspecteur/Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives					limite pour	Date d'attestation de la conformité	
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.		21		14 nov. 2025		12 nov. 2025	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.							
22 La routine quotidienne de l'établissement agréé comprend : a) des jeux à l'extérieur pendant une heure au moins par période de quatre heures lorsque la majorité des enfants qui y sont bénéficiaires de services sont présents, sauf dans l'un des cas suivants : (i) le refroidissement éolien est inférieur à -20 °C, (ii) la température est inférieure à -20 °C, (iii) la température atteint 33 °C ou plus avec humidité.		22(a)		14 nov. 2025		12 nov. 2025	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.							
Commentaires généraux							
Observation: Collation, jeux libres, changement couches							
-La garderie est maintenant conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.							
original signé par Karine Basque			Le 12	nove	mbre 2025		
Signature de la personne responsable de la délivrance d permis	e D	ate					
original signé par Lucie Chiasson			Le 12	nove	mbre 2025		
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	D	ate					